

# LPI

## Livret Parcours Inclusif

Comment créer un document de mise en œuvre du PPS (MOPPS) ?

Lors de la création d'un livret, **le MOPPS n'apparaît pas**. En effet, il faut d'abord renseigner le PPS. La MDPH de la Corrèze ne rédigeant pour l'instant pas de PPS, il faut le renseigner manuellement.

1. Dans **PPS**, cocher **L'élève dispose d'un PPS hors application LPI**.

**PPS**

Aucun PPS n'a été reçu.  
Une fois celui-ci transmis par la MDPH, vous pouvez consulter ce document ici.

**L'élève dispose d'un PPS hors application LPI**

2. Choisir l'une des trois propositions qui s'affiche et **Enregistrer**.

**L'élève dispose d'un PPS hors application LPI\***

Sans notification d'aide humaine

Avec notification d'aide humaine individuelle

Avec notification d'aide humaine mutualisée

**Enregistrer**      Annuler

3. Le document de mise en œuvre du PPS apparaît sous le PPS.

Document de mise en œuvre du PPS

+ Créer un PPS mise en œuvre